

DELIBERATION N° 20/78 : ELABORATION DU PLAN VERT ET DU CONTRAT VERT DE L'AGGLOMERATION NANCEIENNE

Le Rapporteur, Monsieur DAUX, informe le Conseil Municipal de la constitution d'un groupe de travail au District Urbain de NANCY pour la mise en place et l'élaboration d'un plan vert et d'un contrat vert de l'agglomération nancéienne.

Il rappelle au Conseil sa demande d'un grand espace vert dans la ZAC CHAUDEAU, du futur aménagement du secteur II dans la Z.A.C. LUDRES-Sud, de conserver 4 à 5 grandes surfaces vertes dans les côteaux et enfin la remise en valeur de la place du village et des abords de la M.J.C. Il explique les raisons qui motivent l'inscription de ces projets dans le plan vert et le Contrat vert de l'Agglomération Nancéienne, compte-tenu des possibilités de subventions allouées par le FIANE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- donne son accord de principe sur ces propositions,
- demande l'inscription au Plan Vert et au Contrat Vert de l'Agglomération Nancéienne des projets d'espaces verts :
Z.A.C. CHAUDEAU (6 à 7 hectares)/Secteur 2 ZAC-SUD (9382 m²)/ 4 à 5 grandes surfaces vertes dans les côteaux/Place du Village/abords de la M.J.C.